



PATRIMOINES

LA REVUE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

SPÉCIAL
20
ANS



*Patrimoine sacré,
patrimoine vivant*

*À qui appartient
le patrimoine ?*



S O M M A I R E

04 **Éditorial**
Charles Personnaz
et Séverine Blenner-Michel

05 **En souvenir de Jean-Pierre Bady**
Adrien Goetz

06 **Vingt ans après**
Krzysztof Pomian

10 **PATRIMOINE SACRÉ,
PATRIMOINE VIVANT**

11 **Qu'est-ce que le sacré ?**
Charles Stépanoff

24 **L'art sacré contemporain**
Augustin Frison-Roche

26 **Pour un inventaire
des formes d'exposition du sacré**
Nathalie Cerezales et Gaspard Salatko

32 **Un musée pour Notre-Dame de Paris**
Charles Personnaz et Jonathan Truillet

40 **La basilique Saint-Denis :
perception / réception du monument**
Anne-Sophie Destrumelle

41 **Les archives et le sacré**
Sanctuariser l'histoire
aux Archives nationales
Yann Potin

45 **Aïtan Ola (Kétou, Bénin)**
Patrimoine sacré et communauté
Daniel Abidjo

48 **La conservation-restauration
des objets culturellement sensibles**
Études de cas au musée du
quai Branly – Jacques Chirac
Éléonore Kissel

56 **Acervo Nosso Sagrado**
La restitution comme
réparation de l'esclavage et
du racisme structurel au Brésil
Stefania Capone

63 **Façonner les passions**
Les sculptures processionnelles
de la Semaine sainte à Cusco, Pérou
Justine Vignères

67 **Quelle sacralité pour le patrimoine juif ?**
Claire Decomps et Paul Salmona

74 **Le conservateur-restaurateur indépendant
face aux objets sacrés**
Nina De Angelis

76 **Taputapuātea
(‘Ōpōa, Polynésie française)**
Paysage culturel et site sacré
Anatauarii Tamarii et Tamara Maric

82 **Quel avenir pour nos collections
de restes humains ?**
Aurélie Clemente-Ruiz

90 **Conserver les morts d'hier
dans le musée d'aujourd'hui**
Laure Cadot

92 **À QUI APPARTIENT
LE PATRIMOINE ?**

93 **À qui appartient le patrimoine ?**
Déjouer une réponse univoque
à une question d'apparence simple
Vincent Négri

98 **À qui appartient le patrimoine archéologique ?**
Positions du programme ANR ArchArch
(2024-2028)
Clémentine Gutron

101 **Usages et contre-usages
des droits culturels
face à l'étatisme patrimonial**
Ambre Tissot

106 **Patrimoines mobilisés**
Anne Bessette

109 **À qui appartient
le patrimoine naturel ?**
Ce que disent (ou non)
les droits de la nature
Loïc Peyen

115 **Patrimoine et peuples autochtones**
Isabelle Schulte-Tenckhoff

121 **Provenance, histoire des collections,
histoire de l'art**
Catherine Chevillot

126 **À qui appartiennent les MNR ?**
Margaux Dumas

132 **ARTICLES DES ÉLÈVES DE L'INP
ET DES DOCTORANTS**

133 **ÉLÈVES CONSERVATEURS ET DOCTORANTS**
**Les concessions de jouissance
en France (1816-1848)**
Mélanie Budin

140 **Sur les traces du père Poidebard,
pionnier de la géographie aérienne**
Anne-Élise Guilbert--Tétart
et Marina Mattar

148 **La réactivation de pratiques
traditionnelles en faveur
de la réconciliation au Rwanda**
Boshya Steven Mutangana
et Vivaldi Ngenzi

156 **Les processus de restitution
des restes humains aux sociétés
autochtones au Québec**
Brune de Malet

161 **ÉLÈVES RESTAURATEURS ET DOCTORANTS**
**Patrimoine mégalithique,
patrimoine sacré à préserver**
Émilie Heddebaux

167 **Un Christ dans
une collection maçonnique**
Conservation-restauration d'un montage
composite autour d'un crucifix
Bathilde Grenier, Lisa-Clémentine Guillou,
Dominique Laumaille, Martine Le Roc'h Morgère
et Jacques Walch

173 **Trois angelots de François Lemoyne (1732)
à l'église Saint-Sulpice, Paris**
Domitille Couëtoux

180 **Entrelacs d'outremer**
Une robe en coton imprimé du XIX^e siècle
Flora Llati

188 **Un seau gaulois à Saint-Firmin-
lès-Crottoy (Hauts-de-France)**
Félix Taquet

194 **Résumés anglais**

198 **L'Institut national du patrimoine**

200 **Travaux scientifiques des élèves
conservateurs, promotion Champollion,
2024-2025**

203 **Mémoires des élèves restaurateurs,
2024-2025**





É D I T O R I A L

La revue *Patrimoines* célèbre ses vingt ans. Vingt ans de réflexions variées sur la question du patrimoine, de dialogue entre praticiens et chercheurs, de diffusion des travaux des élèves et des anciens élèves, conservateurs et restaurateurs, d'ouvertures internationales et thématiques, d'approfondissement de la doctrine de préservation du patrimoine, d'application et d'évaluation de ses effets. D'emblée, nous avons choisi de placer ce numéro spécial sous le regard du fondateur et du premier directeur de l'Institut national du patrimoine, M. Jean-Pierre Bady, qui fut l'un des acteurs de l'émergence de la notion de patrimoine en France et de la création de certains des instruments qui permettent aujourd'hui encore sa protection. Nous avons également demandé à M. Krzysztof Pomian, vingt ans après son article théorique fondateur sur la notion de patrimoine publié dans le premier numéro de *Patrimoines*, de revenir sur les évolutions de cette notion. Il nous livre ses réflexions sous la forme d'un article d'humeur.

Cette année, le comité de rédaction de la revue a choisi de consacrer un premier dossier à la question du sacré sous le titre « Patrimoine sacré, patrimoine vivant ». Il complète certains des articles consacrés au patrimoine religieux parus dans le précédent numéro. Mais il change aussi de point de vue en ouvrant une réflexion sur ce qui est sacré, ce qu'est un art sacré, comment on le présente, comment on le restaure. En mettant en regard des pratiques diverses et en offrant des comparaisons internationales, plusieurs spécificités françaises apparaissent en creux, notamment la manière dont le patrimoine devient une notion sacrée dans une société sécularisée, et comment sa définition ou son appartenance sont sujets de débats. C'est notamment l'objet du second dossier qui pose la question « À qui appartient le patrimoine ? » et où se croisent réflexions juridiques, sociologiques, philosophiques et enjeux professionnels. Il nous offre l'occasion de revenir sur des sujets d'actualité comme la question des archives de l'archéologie ou la recherche de provenance.

La revue laisse enfin une large place aux recherches menées par les élèves conservateurs et restaurateurs, mais aussi à celles qui sont conduites par les doctorants en études patrimoniales et en conservation-restauration des biens culturels dans le cadre du doctorat par le projet de l'EUR Humanités, création, patrimoine dont l'INP est partenaire. Avec *Patrimoines*, l'INP dispose d'un instrument utile de diffusion de la recherche menée au sein de l'institution à la charnière entre sciences expérimentales et sciences humaines. Cet effort de recherche se structure en lien avec les partenaires académiques de l'INP, au premier rang desquels CY Cergy Paris Université. Il a vocation à se développer à travers plusieurs axes définis et une feuille de route validée par le conseil scientifique. Comme les journées d'étude, les colloques, les séminaires ou le carnet de recherche *Variations patrimoniales*, notre revue se situe dans ce cadre général d'un institut capable de faire le lien entre les formations qu'il dispense et la recherche académique et, ce faisant, d'assumer sa mission de soutien à la recherche sur le patrimoine entre la théorie et son application par les professionnels.

Nous remercions sincèrement Krzysztof Pomian, qui a répondu une nouvelle fois à notre invitation, Charles Stépanoff, témoin du grand entretien, Augustin Frison-Roche qui nous livre ses réflexions d'artiste du sacré, Vincent Négri qui a accepté de coordonner le second dossier de ce numéro, ainsi que tous les auteurs qui ont contribué à en faire un numéro anniversaire qui fera date.

Charles Personnaz,
directeur de l'INP

Séverine Blenner-Michel,
directrice des Études du département des Conservateurs de l'INP



EN SOUVENIR DE JEAN - PIERRE B A D Y

Je revois Jean-Pierre Bady, dans son « bureau rond » au sommet de l'ancien hôtel du Cercle de la librairie, chef-d'œuvre de Charles Garnier boulevard Saint-Germain à Paris, siège de cette École nationale du patrimoine dont il était si heureux d'être le premier directeur. Nous discutons. Il refusait l'idée, que je suggérais timidement, d'une publication régulière de l'établissement. La force des conservateurs-stagiaires du patrimoine devait être selon lui de « placer des articles » partout. En revanche, il voulait que les séminaires de formation permanente, dont il avait eu l'idée, soient édités et répandus. Il fallait trouver un titre, il m'expliquait : « Et si nous appelions cela *Les Cahiers de l'ENP* ? » Charles Péguy était son grand homme, il pensait aux *Cahiers de la Quinzaine*, et souriait finement sous le Manessier aux couleurs de vitrail qu'il avait choisi d'accrocher entre les fenêtres, tapotant d'une main sur la claire table de travail en forme d'arc d'Andrée Putman, qui avait été celle de Jack Lang.

C'était son école, il avait tellement réfléchi à la bonne manière de la concevoir, il voulait qu'on y trouve l'esprit de liberté qu'il avait aimé à l'École normale supérieure, rue d'Ulm. Il savait que l'esprit de « corps », qui unirait désormais chaque génération de conservateurs dans les musées, les monuments historiques, du côté de l'archéologie, de l'Inventaire, des archives naîtrait aussi des railleries des élèves, impatients d'être en poste après ces concours si ardu, contre les cours trop bavards et les stages trop longs. Il avait tiré les leçons de l'École nationale d'administration (ENA), sa seconde école : pas de rang de sortie qui envenimerait la scolarité, mais une vraie solidarité entre les jeunes conservateurs. À Michel Laclotte, qui critiquait le nouveau système et ne cachait pas ses réticences, « Monsieur Bady » avait proposé de présider le concours d'entrée – ce que le grand homme du Louvre avait accepté immédiatement. Jean-Pierre avait su lui parler aussi des primitifs siennois, sans érudition déplacée, sensible à la spiritualité des « fonds d'or ». Ce génie des équilibres, c'était la marque d'un grand administrateur qui n'aimait pas « faire de vagues » et voulait toujours avancer, avec finesse et prudence. Pour présider le conseil d'administration, il avait choisi Jean-Philippe Lecat, ministre de la Culture remarquable par sa culture, connu grâce à Bruno Foucart, indispensable camarade de Normale. Pour le conseil scientifique, l'autre plateau de la balance, il avait demandé à Jacques Le Goff, dont la sensibilité politique était tout autre – et je peux témoigner que cette triade capitoline s'entendait à merveille lors d'inoubliables déjeuners où alternaient poulardes de Bresse, choux farcis et crus de Bourgogne.

Une des fiertés de Lecat était d'avoir doté la France d'un équivalent de l'Istituto Centrale per il Restauro italien pour former les restaurateurs d'œuvres d'art. L'Institut français de restauration des œuvres d'art (Ifroa) avait besoin de nouveaux locaux. C'est ainsi que naquit l'idée d'une fusion, avec concours distincts et rythmes différents. Je me souviens de la joie de Jean-Pierre apprenant que les élèves, désormais installés à La Plaine-Saint-Denis, avaient eu l'idée d'une fête commune avec ceux du boulevard Saint-Germain. « À quand le premier bébé ? » : on ne mesure pas complètement tout ce que le patrimoine de la France doit à Jean-Pierre Bady.

Adrien Goetz
historien de l'art, écrivain,
membre de l'Académie des beaux-arts,
a été conseiller auprès de Jean-Pierre Bady
à l'École nationale du patrimoine
(ENP, future INP) de 1996 à 1999





V I N G T A N S A P R È S

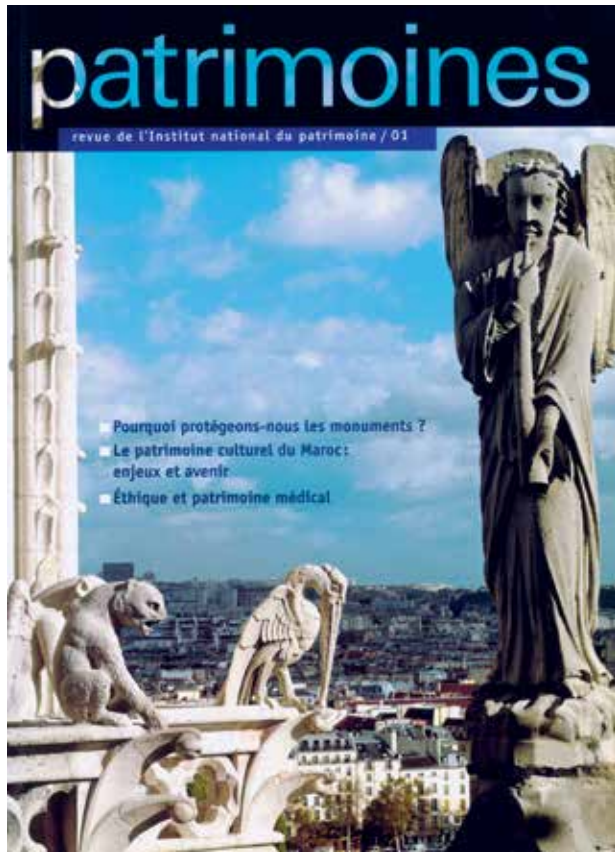
En apparence, rien n'a changé pour le patrimoine au cours des vingt dernières années¹. La liste de monuments protégés au titre du Code du patrimoine s'étend lentement, mais constamment depuis presque deux siècles. Les pouvoirs publics sont toujours à la recherche des moyens susceptibles de permettre le sauvetage des objets de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés. Et on assiste toujours à des explosions de ferveur et à des élans de générosité d'un large public quand il s'agit des monuments qui portent une charge mémorielle ou symbolique exceptionnelle. L'incendie de Notre-Dame de Paris et les réactions qu'il a suscitées sont encore dans toutes les mémoires.

En réalité, tout a changé. Entre le début du XXI^e siècle et la troisième décennie de celui-ci, sont devenus manifestes les effets de la révolution informatique qui bouleverse la culture, comme l'économie et la société, et qui affecte aussi les pratiques de la conservation du patrimoine et les attitudes à son égard. Parallèlement, de plus en plus manifestes deviennent les effets d'une évolution des mentalités qui érode les anciennes représentations de l'avenir et, par contre-coup, aussi du présent et du passé, et modifie ce faisant le traitement accordé au patrimoine.

La révolution informatique a débouché sur la digitalisation à grande échelle des objets mobiliers et des immeubles, et sur l'enregistrement, là aussi à une échelle sans précédent, des sons, des mimiques, des gestes et des mouvements qui composent, sans l'épuiser, le patrimoine « immatériel ». Et la digitalisation à son tour a ouvert la possibilité de contempler à distance les images des objets digitalisés sur les écrans des ordinateurs, d'écouter les sons, d'assister à des spectacles. Les images en trois dimensions préservent fidèlement les couleurs de leurs modèles et donnent une idée précise de leurs formes. On peut les tourner sur l'écran, les agrandir ou les réduire à volonté, zoomer sur les détails. Les images visuelles des objets comme les enregistrements sonores sont préservées dans les mémoires des ordinateurs ou sur des serveurs des centres de stockage, indépendamment de ce qui arrive aux objets mêmes dont elles sont les images ou aux émetteurs des sons. Pour une part, il en allait de même aussi avant avec les images peintes, dessinées ou gravées, et des enregistrements sur des disques ou des bandes, mais jamais d'une manière aussi exacte, aussi massive et aussi accessible. L'inventaire, la gestion et l'accès au patrimoine en sont profondément transformés. Et je ne parle même pas des effets de l'application au patrimoine de l'intelligence artificielle. Cela dit, il faut se garder de certaines idées auxquelles la révolution informatique confère un semblant de véracité. Et d'abord de celle qu'en digitalisant, on opère une « dématérialisation » de l'objet digitalisé. C'est faux. Comme tous les enregistrements, les images sont tout ce qu'il y a de plus matériel : elles occupent un espace, fut-il infinitésimal, et on n'y accède qu'après un intervalle temporel, fut-il très bref. Aussi la capacité de chaque mémoire d'ordinateur est-elle limitée, avec pour conséquence l'impossibilité de tout digitaliser. Autrement dit, il faut faire le tri de ce qu'on veut préserver sous forme digitalisée, comme il fallait le faire avant avec les objets perceptibles. Une autre idée à bannir est celle de l'équivalence de la perception d'un objet et de la perception de l'image de celui-ci sur un écran (supposée en trois dimensions et telle qu'elle se laisse tourner autour de ses axes). Une équivalence partielle entre les deux existe, certes, induite par la correspondance entre l'objet et son image. Mais il ne s'ensuit pas que l'image peut se substituer à l'objet qu'elle représente et que la perception de celui-ci est identique à la perception de celle-là. Car l'image ne préserve le plus souvent ni le format de l'objet ni sa texture, ni les changements de l'éclairage naturel, et elle annule les effets des déplacements de la personne

<| *Vierge à l'Enfant*, deuxième quart du XVI^e siècle, terre cuite (81 x 25 x 25 cm), musée des Beaux-Arts de Blois. Cette vue propose une hybridation de deux rendus calculés à partir d'une même opération de numérisation 3D réalisée par l'équipe d'Iliad3/ université de Tours à l'aide d'un scanner optique 3D. Le rendu couleur en partie gauche restitue par une texture l'aspect photoréaliste alors que la partie droite donne à observer la structure triangulée (modèle numérique capturé de la surface externe de la sculpture). Ce travail a été effectué dans le cadre d'un projet de recherche sur l'étude et la numérisation de collections de sculptures en Val de Loire.

¹ Voir l'article rédigé par Krzysztof Pomian en ouverture du tout premier numéro de notre revue : Krzysztof POMIAN, « Pourquoi protégeons-nous les monuments? », *Patrimoines*, n°1, 2005, p.6-15. [Les notes sont de la rédaction.]



△ Couverture du premier numéro de la revue *Patrimoines*, 2005.

qui perçoit, de ses éloignements, ses rapprochements, ses contournements (quand ils sont possibles). Autrement dit, la perception de l'image est inévitablement appauvrie par rapport à la perception de l'objet, même fut-ce une pièce de musée : cela vaut *a fortiori* pour un monument. Le public s'en rend parfaitement compte, qui ne se contente pas des visites virtuelles. Pendant le confinement dû à l'épidémie de Covid-19, des craintes furent exprimées que les visiteurs ne reviendraient pas dans les musées, leur préférant les images sur leurs ordinateurs personnels. C'est plutôt le contraire qui s'est produit, comme si ces images suscitaient ou renforçaient le désir de voir les objets originaux. Pour le moment, la révolution informatique semble favorable au patrimoine.

Il en va autrement s'agissant des évolutions de l'opinion. Au cours des vingt dernières années se sont manifestées, en effet, des tendances ouvertement hostiles soit à certains composants du patrimoine soit au patrimoine en général. Les bouddhas de Bâmiyân détruits par les talibans sur ordre du mollah Omar sont devenus mondialement célèbres. Les médias internationaux ont aussi beaucoup parlé de la destruction par Daesh du musée de Mossoul, et de la destruction par les djihadistes des tombeaux des saints musulmans et des mausolées à Tombouctou. On évoque plus rarement les destructions du patrimoine musulman par les wahabites en Arabie saoudite, et pourtant, ils ont presque réussi à l'éradiquer dans ce pays. Mais les extrémistes islamistes n'ont pas le monopole de ce nouveau vandalisme. Un fanatique millénariste chrétien a incendié en 1969 la mosquée al-Aqsa à Jérusalem et les hindouistes ont rasé plusieurs mosquées dans l'Inde avec la bénédiction du gouvernement. La Chine n'est pas en reste où de nombreux temples, notamment au Xinjiang et au Tibet furent démolis, rasés ou convertis en usines.

Avec la Chine, nous passons des destructions du patrimoine au nom des croyances religieuses à des destructions au nom des croyances idéologiques. Au cours des vingt dernières années, elles se sont multipliées aussi aux États-Unis et en Europe. Aux États-Unis, il s'agirait d'effacer la mémoire des esclavagistes quels que furent leurs mérites par ailleurs, ce qui a fait détruire, non seulement des monuments du général Lee et d'autres défenseurs de la Confédération sudiste, mais aussi de Thomas Jefferson et de George Washington. Le même argument a été utilisé en Grande-Bretagne pour justifier la destruction de certains monuments dont celui d'Edward Colston, un vrai marchand d'esclaves et un vrai bienfaiteur de la ville de Bristol, et on y a fait appel en France en demandant qu'on détruise le monument de Colbert devant l'Assemblée nationale car il est coupable d'avoir fait rédiger le Code noir. Et c'est au nom de la décolonisation de la mémoire qu'on a déboulonné aux États-Unis et ailleurs les statues de Christophe Colomb.

Des attaques souvent bien plus intenses contre le patrimoine culturel ont eu lieu à plusieurs reprises dans le passé. Elles ne constituent donc pas une nouveauté. Ce qui est neuf, c'est leur multiplication pendant les dernières années dans différentes aires culturelles, effet manifeste d'une exaspération des conflits religieux et idéologiques. Mais même cela n'est pas sans précédent. La nouveauté majeure et radicale qui s'est produite au cours de notre époque consiste en l'apparition et la propagation d'une idéologie qui remet en cause les principes mêmes du « culte moderne des monuments² », c'est-à-dire les présupposés tacites et irréflectis qui concernent le déroulement de l'histoire dans un avenir – aussi lointain puisse-t-il être –, et qui donnent un sens à la protection du patrimoine en général, et partant, à toutes les démarches concrètes mises en œuvre pour en sauvegarder les composants.

Ces principes, il faut d'abord les expliciter car le plus souvent, ils restent dans l'ombre. Commençons par celui qui pose que l'environnement dans lequel *Homo sapiens* s'est formé et dans lequel il vit depuis quelques centaines de milliers d'années ne subira pas de bouleversement tel qu'il en aurait provoqué l'extinction ni même tel qu'il aurait rendu impossible de reproduire le niveau de civilisation atteint dans les pays développés depuis la révolution industrielle du XVIII^e siècle. Et complétons-le par celui qui pose que les mutations que subit inexorablement l'équipement génétique d'*Homo sapiens* ne l'affecteront pas au point de rompre la continuité avec celui qui nous est propre, ce qui aurait rendu nos descendants radicalement étrangers à nous-mêmes.

On voit facilement que sans prolonger vers un avenir indéfiniment éloigné la continuité environnementale et la continuité génétique en vigueur depuis l'apparition d'*Homo sapiens*, on ne peut donner à la protection du patrimoine un sens autre que celui d'un jet de bouteille à la mer. Or, ce prolongement, disons-le tout de suite, n'a pas de justification rationnelle mais il procède d'une routine ou d'une habitude qui risque chaque jour de se voir infirmée. Ou, si l'on veut, qui traduit l'espoir que nous avons que le monde de demain sera pour l'essentiel semblable à celui d'hier, du moins à une échelle temporelle qui est celle de l'histoire de l'espèce humaine. Cet espoir, nous l'appliquons aussi à la suite de nos descendants, dont nous posons qu'aussi éloignés qu'ils soient de nous, ils seront nos semblables dans une mesure suffisante pour pouvoir partager, ne serait-ce que partiellement, nos curiosités, nos goûts, nos intérêts, nos préférences. Autant dire que la protection du patrimoine n'a de sens que dans le cadre d'une chronosophie qui reste implicite et à laquelle nos sociétés adhèrent sans même s'en rendre compte. Il serait plus exact de dire qu'elles y adhèrent car, non seulement l'unanimité sur ce point n'existe plus, si tant est qu'elle ait jamais existé, mais l'opinion semble adhérer de plus en plus à l'idéologie écologiste porteuse d'une chronosophie à l'opposé de celle qu'on vient d'évoquer.

L'idéologie écologiste, en effet, sous sa forme radicale, telle que l'exprime par exemple le mouvement Extinction Rebellion, s'attend à une catastrophe imminente qui risque, à l'horizon de quelques dizaines d'années, sinon de détruire toute civilisation, du moins de rendre la vie des sociétés humaines incomparablement plus difficile qu'elle ne l'est et de la focaliser exclusivement sur l'impératif de survivre dans un environnement hostile. Même si les êtres humains sortaient vivants et relativement nombreux de la catastrophe, ils n'en sortiraient pas indemnes. La continuité avec nous serait rompue : nos préoccupations ne seraient pas les leurs. Or, cette catastrophe est préparée par les activités humaines, surtout par l'économie moderne avec la centralité des activités consommatrices des énergies fossiles et productrices des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Pour « sauver la planète », il faut donc se révolter contre cette économie et tout ce qui l'accompagne, afin d'arriver à vivre dans de petites communautés en harmonie avec la nature. Inutile de dire que la préservation du patrimoine sera le cadet de leurs soucis. Ce qu'il faut souligner, en revanche, c'est le fait que nous avons affaire ici à une variante originale de l'idéologie révolutionnaire qui préconise l'abolition de l'économie moderne, non par la prise du palais d'Hiver, mais par la mise hors service des institutions qui contribuent au réchauffement climatique – que ce soient les usines, les transports, les *data centers* ou les établissements culturels.

L'idéologie écologiste sous cette forme n'est certainement pas majoritaire dans nos sociétés. Ses variantes réformistes en revanche se propagent, s'incarnent dans des partis politiques, participent même à l'exercice du pouvoir local ou central à l'issue des élections démocratiques. C'est là le tournant majeur des vingt dernières années de l'histoire du patrimoine. Il manifeste une sorte de lente désacralisation de celui-ci dont témoignent les réactions des médias face aux actions des écologistes radicaux dans les musées, jugées en général sans indignation, voire avec complaisance, et l'impunité dont leurs auteurs bénéficient de la part des tribunaux.

Krzysztof Pomian
Historien, philosophe

² Aloïs RIEGL, *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 2013 [1903].